



PETANQUE DU CAMP

Plan-les-Ouates

fondée en 1983



DIRIGEANTS DE PLAN-LES-OUATES

REGLEMENT

1. 24 équipes invitées, représentant chacune une société, participent au Dirigeants.
2. Le concours se dispute en triplettes. Les parties se déroulent en 13 points ou 40 minutes environ. A chaque tour 16 équipes jouent et 8 sont au repos.
3. Chaque équipe est composée de 3 joueurs de la même société.
4. La finance d'inscription est de Chf 160.-- par triplette à verser dans le délai fixé par les organisateurs.
5. L'inscription sera prise en considération dès réception du paiement. Celle-ci comprend le repas du samedi midi (1 bouteille de vin inclus).
6. Les équipes se présentant en retard au signal de départ d'une partie seront pénalisées de 1 point par tranche de 5 minutes.
7. Si lors du signal de fin de partie, une mène est en cours, celle-ci doit être terminée. Si avant l'annonce de fin de partie, le but a été lancé et qu'il n'est pas réglementaire, il sera mis en place par l'adversaire et la mène sera jouée.
8. Si lors du signal de fin de partie, si le but n'a pas encore été lancé, la partie est terminée.
9. Le joueur dispose d'une minute pour jouer sa boule. Le but et les boules doivent être marqués afin d'éviter des contestations en cas de déplacement accidentel provoqué par une boule provenant d'un jeu voisin.
10. La répartition des points se fait comme suit :

Partie gagnée	: 3 points
Partie nulle	: 2 points
Partie perdue	: 1 point
Forfait	: 0 point

PETANQUE DU CAMP

Plan-les-Ouates

Dirigeants - Règlement

Page -2-

-
11. En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le résultat de la confrontation directe qui est pris en considération et ce, quelque soit les rangs concernés.
Si plus de 2 équipes sont à égalité et que les confrontations directes ne permettent pas de les départager, il sera tenu compte du point-avérage entre ces équipes. En cas de nouvelle égalité, c'est le point-avérage de l'ensemble des parties qui sera déterminant.
 12. Les parties se jouent selon le règlement de la FSP. Le but à 50 cm des ficelles, y compris aux extrémités.
 13. Les décisions de l'arbitre sont sans appel.
 14. Tous les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par l'arbitre et le comité d'organisation.
 15. Horaires

Samedi de 08h 15 à 19 heures

PETANQUE DU CAMP

Plan-les-Ouates, octobre 2008